



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

## Note 20:75

**Date :** 17 décembre 2020

**Destinataires :** Présidents et agents administratifs  
Associations locales et fédérées

**Expéditeur :** David Robinson, directeur général

**Objet :** **Nouveaux services-conseils en matière de régimes d'avantages sociaux et de retraite de l'ACPPU**

### **Nouveaux services-conseils en matière de régimes d'avantages sociaux et de retraite**

L'ACPPU a le plaisir d'annoncer qu'elle offrira dès janvier des services-conseils en matière de régimes d'avantages sociaux et de retraite à ses associations membres partout au Canada. Ces services seront offerts par l'entremise de Canadian Benefits Consulting Group, un cabinet d'experts-conseils voué aux associations syndicales, et Element Consulting Group, cabinet de services-conseils actuariels appartenant aux employés, avec lesquels nous avons conclu des ententes. Les deux cabinets ont de nombreuses années d'expérience en services-conseils auprès de groupes d'employés et de syndicats en matière de régimes d'avantages sociaux et de retraite dans le secteur de l'éducation postsecondaire, fournissant notamment du soutien à la négociation collective.

- Établissement des coûts des propositions de l'employeur et du syndicat en matière d'avantages sociaux
- Soutien aux demandes d'information et de données auprès de l'employeur
- Conseils sur l'élaboration et la gestion du régime d'avantages sociaux
- Services actuariels pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux
- Soutien à l'évaluation de nouveaux services et structures

### **Accès aux services**

Ces nouveaux services-conseils en matière de régimes d'avantages sociaux et de retraite seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour y accéder, veuillez communiquer avec votre agent de la négociation collective qui vous aidera à établir une demande de services. Les demandes doivent être envoyées à Jamie Dunn, directeur, Syndicalisation et négociation, à [dunn@caut.ca](mailto:dunn@caut.ca). Dès qu'elle sera approuvée, votre demande sera acheminée à l'expert-conseil pertinent. Les demandes adressées directement aux cabinets de services-conseils seront renvoyées à l'ACPPU pour examen.

### **Services de coordination**

Afin que les associations puissent obtenir les services dont elles ont besoin et que les ressources soient utilisées judicieusement, les membres qui appartiennent à une association provinciale ayant déjà recours à des services-conseils en matière de régimes d'avantages sociaux peuvent uniquement accéder aux services par l'intermédiaire soit de l'ACPPU, soit de leur association provinciale.

Si vous avez besoin d'un complément d'information ou souhaitez accéder à ces services, veuillez communiquer avec votre agent de la négociation collective ou avec Jamie Dunn.